

# L'INDEMNISATION DES PRÉJUDICES CORPORELS GRAVES EN AUTOMOBILE



Assurances dommages

Bulletin de participation sur [www.caritat.fr](http://www.caritat.fr)

## Durée de la formation ?

1,5 jour.

## À qui s'adresse cette formation ?

Aux actuaires, chargés d'études, gestionnaires, régleurs des sinistres corporels automobiles graves...des sociétés d'assurance et de réassurance, de l'audit et du conseil.

## Pour obtenir quoi ?

S'initier à l'évaluation des préjudices corporels graves et appliquer les clauses du traité de réassurance.

## Comment ?

Par des exposés synthétiques et des illustrations, ainsi que la présentation d'actualités législatives et jurisprudentielles et des échanges sur des cas pratiques.

## Quels sont les prérequis ?

Connaissances techniques de base de la RC automobile et de l'assurance RC automobile.

## Qui anime cette formation ?

**Sylvie Chanh,**  
Directeur – Département Sinistres,  
Commutations & Run-off chez CCR



## La formation en pratique...

### Quand et où ?

**19 et 20 (matin) décembre 2018**

9 h 00 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 30  
Caritat, Paris 8<sup>e</sup>

### Combien ça coûte ?

#### Parcours complet :

1 830 € HT + TVA 20 %, soit 2 196 € TTC.

#### Ou à l'unité :

Module 1 : 1 220 € HT + TVA 20 %, soit 1 464 € TTC.  
Module 2 : 610 € HT + TVA 20 %, soit 732 € TTC.

Les frais de participation couvrent les journées de formation, la documentation complète, le déjeuner du 1<sup>er</sup> jour et les pauses café.

### Où vous loger ?

Si vous venez de province ou de l'étranger, pour toute réservation d'hôtel, contactez notre partenaire :

Elysées West Hôtel - 01 85 34 72 00

Précisez que vous venez de la part de Caritat.

<http://elysees.hotusa.com/caritat/>

## Qu'allez-vous apprendre ?



### Module 1 : Les bases de l'indemnisation des préjudices corporels graves (1 journée – 19 décembre 2018)

- Identifier les victimes de dommages corporels graves
- Comprendre les enjeux de l'expertise médicale
- Identifier les postes de préjudices indemnisables des victimes directes
- Calculer les principaux postes de préjudices
- Déterminer les modalités d'indemnisation : rentes ou capital
- Imputer le recours des tiers payeurs en droit commun

### Module 2 : La mise en œuvre des traités de réassurance en RC corporels en automobile (1/2 journée – 20 décembre 2018)

- Comprendre les bases du traité de réassurance
- Maîtriser les clauses de rentes : clause de rachat/clause de suivi de rentes
- Exemples de calcul de provisionnement sur des exemples réels
- Découvrir les enjeux de la prise en charge de la revalorisation des rentes

01 44 51 04 00  
[info@caritat.fr](mailto:info@caritat.fr)

! Il est possible de choisir un module individuel !

## Qu'en disent les stagiaires ?

« Formatrice excellente : le discours est clair, précis et adapté à mon niveau. Les sujets abordés ont couvert un périmètre étendu. Bon support de travail. »

*JAK, Actuaire et Solvabilité & Actuariat Expert Réassurance – PACIFICA*

« Sujet très intéressant, bonne pédagogie de la formatrice, programme bien respecté, très bon échange. »

*JP, Actuaire certifié et Responsable Flotte automobile – GROUPAMA*

« Très pédagogique et structuré. Bon cas pratique en relation avec le contenu, bon supports ! »

*LB, Gestionnaire sinistre corporel – ADMIRAL GROUP*